

Bruxelles, le 8 septembre 2023
(OR. en)

12794/23

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0249(NLE)**

PECHE 340

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Note d'information relative à l'entrée en vigueur du protocole mettant en œuvre l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice (2022-2026)

L'Union européenne et la République de Maurice se sont notifié mutuellement, le 10 juillet 2023 et le 7 septembre 2023 respectivement, l'accomplissement des procédures internes nécessaires à la conclusion du protocole signé le 21 décembre 2022.

Par conséquent, le protocole mettant en œuvre l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice entre en vigueur le 7 septembre 2023, conformément à l'article 19 dudit protocole.